

Bulletin d'adhésion 2026

Personne morale

Les statuts et le barème de cotisation sont consultables sur www.alec07.org/adherer-a-alec07

Structure :

adhère au titre du **Collège B1 - B2 - C1**

Siège social :

Tél.

Représentant.e légal.e :

Fonction :

Courriel :

Tél.

Représentant.e titulaire :

Fonction :

Courriel :

Tél.

Représentant.e suppléant.e :

Fonction :

Courriel :

Tél.

Interlocuteur/trice technique :

Fonction :

Courriel :

Tél.

Montant de cotisation à régler* : €

**cf. barème de cotisation de l'ALEC07 au verso*

**Bulletin d'adhésion à compléter, modifier si
besoin et retourner à :**

ALEC07 – Agence Locale de l'Énergie et du Climat
116 rue Jean Jaurès - 07600 VALS-LES-BAINS
ou par mail : info@alec07.org

Date

Signature

Barème de cotisation à l'ALEC07 - 2026

Voté à l'assemblée générale le 29/05/2024

Rappel concernant l'adhésion (extrait des statuts de l'ALEC07) : "les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales qui adhèrent aux statuts. Les membres se répartissent selon trois collèges. Les adhérents règlent une cotisation annuelle. Une cotisation est valable pour l'année en cours et jusqu'au premier avril de l'année suivante."

Ci-après les éléments nécessaires au calcul de la cotisation d'adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche.

Collège A (collectivités)

Sous-collège A1 (membres adhérents représentant des collectivités territoriales dont le territoire d'intervention couvre l'ensemble ou une large part du territoire départemental)

→ Cotisation forfaitaire d'un montant de : 1 124 €

Sous-collège A2 à A4 (membres adhérents représentant des collectivités territoriales de type EPCI)

→ Cotisation calculée sur la base de **0,34 €/habitant** du territoire (population sur la base de la dernière référence INSEE disponible)

NB : pour les EPCI bi-départementales, la cotisation est calculée sur la base de la population des communes ardéchoises.

Collège B (acteurs économiques)

Sous-collège B1 (membres adhérents représentant les organismes associés)

→ Cotisation calculée en fonction du budget ou chiffre d'affaires de la structure

Collège B1	< 1 M€	< 2 M€	< 10 M€	< 50 M€	+ 50 M€
	225 €	562 €	1 124 €	2 247 €	3 371 €

Sous-collège B2 (membres adhérents représentant les entreprises publiques ou privés)

→ Cotisation calculée en fonction du budget ou chiffre d'affaires de la structure

Collège B2	< 1 M€	< 2 M€	< 10 M€	< 50 M€	+ 50 M€
	225 €	562 €	2 247 €	5 618 €	8 427 €

Collège C (société civile)

Sous-collège C1 (membres adhérents représentant les associations de consommateurs, de protection de l'environnement ou d'animation socio-culturelle)

→ Cotisation calculée en fonction du budget ou chiffre d'affaires de la structure

Collège C1	< 100 k€	< 1 M€	< 2 M€	< 10 M€	< 50 M€	+ 50 M€
	34 €	90 €	449 €	1 124 €	1 685 €	3 371 €

Sous-collège C2 (personnes physiques)

→ Cotisation forfaitaire d'un montant de : 15 €

→ Cotisation forfaitaire pour chômeurs/personnes en situation précaires : 8 €